



Exonération de charges pour les créateur d'entreprise

Par **estienne**, le **24/11/2011** à **13:50**

Bonjour,

J'ai créé deux entreprise la première en 1995, le seconde en 2006; A cette occasion j'ai bénéficié de l'exonération de charges liée à ce dispositif. Lors de la reconstitution de ma carrière, le RSI refuse de valider les deux ans correspondant aux deux périodes créateur d'entreprise dans lesquels j'ai bénéficié de l'exonération des charges pour la retraite. En contrepartie j'ai bien été couvert par le régime maladie. Je pensais qu'il était de même pour le régime de la retraite.

Est-ce normal ?

Puis-je avoir un recours ?

Merci de me répondre sur ce sujet.

Cordialement